

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Monsieur Simon Jolin-Barette
Ministre de la Justice
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 février 2021, le député de Rimouski, M. Harold Lebel, inscrivait au feuilletton une question relative aux investissements qui seront consacrés aux logements sociaux dans le prochain budget 2021-2022, notamment ceux concernant le programme AccèsLogis Québec (ACL). Le député de Rimouski soulevait notamment le fait que plusieurs familles et personnes seules de sa région, ainsi qu'à travers le Québec, sont touchées par le manque de logements en raison des taux d'inoccupation qui sont bas.

Nous sommes conscients que les besoins en habitation sont grands, et ce, partout au Québec, c'est pourquoi notre gouvernement a multiplié les efforts au cours des dernières années afin que le plus grand nombre de Québécois ait accès à un logement de qualité et abordable.

Par ailleurs, notons que l'Entente Canada-Québec sur le logement qui a été conclue au mois d'octobre dernier prévoit un financement conjoint de près de 3,7 milliards \$ sur 10 ans, ce qui nous permettra de poursuivre nos investissements en matière de logements sociaux et abordables sur l'ensemble du territoire du Québec. La récente conclusion de l'Initiative pour la création rapide de logements avec le gouvernement fédéral, qui a été annoncée le 22 janvier dernier, permettra également d'accroître le nombre de logements abordables disponibles, et ce, particulièrement pour les ménages les plus vulnérables de notre société.

... 2

Dans un second volet de sa question, le député de Rimouski questionnait l'accessibilité du Tribunal administratif du logement. Le gouvernement a investi 23,8 millions sur 5 ans lors du budget 2019 afin d'améliorer les délais de traitement des demandes par le Tribunal administratif du logement et l'accessibilité au service de renseignements téléphonique. Grâce à cet investissement, l'équivalent de 10 juges administratifs temps plein ont été nommés. Déjà en 2019-2020, grâce à ces nouvelles ressources et aux efforts administratifs effectués par la direction du Tribunal, le délai moyen d'attente pour une première audience avait été réduit de 20%.

Il a été possible de constater qu'il n'y a actuellement pas de retard dans le traitement des dossiers dans la région puisque selon la planification actuelle, d'ici la fin avril, toutes les demandes en attente en date du 10 février 2021 dans la région du Bas-Saint-Laurent auront été entendues. Les audiences seront tenues en personne ou en visioconférence en fonction des dossiers.

Dans le contexte actuel de la pandémie où le télétravail est obligatoire, le Tribunal continue d'offrir l'ensemble de ses services à distance, dont l'assistance dans la rédaction des demandes. Le service de renseignements téléphonique répond quotidiennement à près de 2 000 appels et correspondances. Le délai d'attente moyen au service téléphonique est de 4,43 minutes et ce, depuis le 1^{er} avril 2020.

Pour terminer, je tiens à réitérer que l'habitation est une priorité pour notre gouvernement qu'il s'agisse de construction de logements ou bien afin d'accroître l'accessibilité aux services du tribunal administratif du logement. Le financement des logements sociaux et communautaires fait partie de l'ensemble des éléments qui seront analysés dans le cadre des travaux visant à élaborer le prochain plan budgétaire du gouvernement pour l'année 2021-2022.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST